

LA PERSPECTIVE DU MALI

Par ZEINI MOULAYE

Mentions Légales © Friedrich-Ebert-Stiftung, Bureau Bamako, 2016 Responsable : Jan Henrik Fahlbusch, Représentant Résident Comité de rédaction : Countel Kanne, Jan Henrik Fahlbusch

Commandes de publications

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans l'autorisation écrite de la FES.

Les idées et thèses développées dans la présente étude sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à celles de la FES.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	
INTRODUCTION	5
I. LES DEFIS SECURITAIRES MA	AJEURS AU MALI 6
II. LES REPONSES DE L'ETAT FA SECURITAIRES MAJEURS	ACE AUX DEFIS 15
III. LES FORCES ET FAIBLESSES	DE L'ÉTAT 17
IV. LA COOPERATION BILATERA REGIONALE FACE AUX DEFIS	ALE, SOUS REGIONALE ET 19
v. SUGGESTIONS ET RECOMM	ANDATIONS 22
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	24

AVANT-PROPOS

Les récentes crises libyenne et malienne ont exacerbé l'insécurité multidimensionnelle (personnelle, économique, politique, sociale, environnementale, sanitaire, etc.) des populations vivant dans l'espace sahélo-saharien et mis en exergue non seulement la faiblesse des Etats mais aussi la nécessité d'une coopération régionale, notamment entre le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest pour relever ensemble les défis communs.

C'est à partir de ce constat que le projet « Dialogues sécuritaires dans l'espace sahélo-saharien » a été initié par la Friedrich-Ebert-Stiftung-Mali, en réseau avec les bureaux du Maroc, du Sénégal et de la Tunisie, dans le but de souligner les fortes interdépendances entre l'Afrique du Nord et de l'Ouest en matière de sécurité et de promouvoir le dialogue national et sous régional sur les défis et menaces sécuritaires nationaux et transfrontaliers.

Ainsi, en vue de procéder à un état des lieux de ces questions en les mettant en perspective avec le concept de sécurité humaine, des études-pays ont été commanditées dans les pays concernés par le projet, à savoir : l'Algérie, le Burkina Faso, la Libye, Le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie. Chaque étude-pays a été soumise à une validation nationale devant un comité de spécialistes de la sécurité humaine du pays concerné. Aussi, les études-pays ont fait l'objet d'un atelier d'experts pour non seulement une mise en commun des défis mais aussi dégager les priorités d'actions politiques communes dans l'espace maghrébo-sahélien.

Les études-pays sont donc la première phase de ce projet pluriannuel et la base intellectuelle sur laquelle reposeront les activités ultérieures du projet, notamment la conférence régionale dont les thématiques prioritaires ont été dégagées lors de l'atelier des experts.

Les résultats du projet s'adressent à tous les acteurs en charge de la sécurité humaine dans toutes ses dimensions et constitueront une importante source d'informations et d'orientations pour les décideurs politiques et autres acteurs de la société civile ainsi que pour les chercheurs et universitaires nationaux et étrangers.

Bamako, juillet 2016

Jan Henrik Fahlbusch Représentant Résident Countel Kanne Chargée de programmes

INTRODUCTION

L'espace sahélo-saharien constitue, à l'heure de la mondialisation, un enjeu géopolitique et géostratégique majeur. Il pose cependant des problématiques extrêmement complexes et le Mali est au centre de ces problématiques.

De fait, depuis une trentaine d'années, le pays connaît un accroissement sensible des menaces sécuritaires qui ont progressivement bouleversé les paramètres géopolitiques, géostratégiques, et impacté une bonne partie de son environnement géographique. Ces menaces se manifestent notamment par le banditisme urbain et périurbain, les conflits communautaires, l'irrédentisme, la criminalité transfrontalière et transnationale organisée : trafic de cigarettes, d'alcool, de faux médicaments, d'armes, de drogues, d'êtres humains, rébellion, terrorisme etc. Ces menaces, de plus en plus imprévisibles, sont devenues angoissantes pour les dirigeants et le peuple malien, menaçantes pour le voisinage immédiat et préoccupantes pour la communauté internationale.

La présente étude a pour objet l'analyse des défis et enjeux sécuritaires au Mali. La sécurité s'entend ici dans son sens holistique de sécurité humaine, c'est-à-dire une compréhension englobant les causes liées à la sécurité économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire et politique. Il s'agit de faire un état des lieux précis, concis et concret, dont les conclusions devraient pouvoir servir d'outils d'orientations politiques et stratégiques aux décideurs nationaux et internationaux. Aussi l'étude reposera-t-elle essentiellement, mais non exclusivement, sur une recherche qualitative qui devrait pouvoir faciliter la capitalisation avec d'autres études du même genre, dans la perspective de dégager un paysage sécuritaire global de l'espace sahélo-saharien ainsi que des solutions pertinentes pour relever les défis auxquels sont confrontés les peuples sahélo-sahariens.

Dans cette optique, nous allons nous pencher sur les défis majeurs à relever parmi les multiples risques, menaces, vulnérabilités et fragilités que connaît le pays. Nous allons les sérier en défis internes et défis externes et passer succinctement en revue leurs causes et conséquences. Nous essayerons d'identifier les principaux acteurs étatiques et non étatiques les plus impliqués dans la relève de ces défis avant d'examiner les réponses de l'État malien face à ces défis dont certains ont une dimension sous régionale, régionale ou internationale. A cet égard, nous tenterons de voir quel est l'apport de la coopération internationale, les intérêts stratégiques en jeu pour le Mali et pour certains partenaires extérieurs et, dans la mesure du possible, l'appréciation qui est faite de certaines stratégies bilatérales et multilatérales. Enfin, à la suite d'une analyse globale, nous ferons des suggestions et recommandations visant à contribuer à l'amélioration de la situation sécuritaire globale au Mali et dans l'espace sahélo-saharien.

I. LES DEFIS SECURITAIRES MAJEURS AU MALI

L'état des lieux dans le domaine de la sécurité au Mali, considéré dans son sens holistique, révèle des lacunes énormes, des dysfonctionnements abyssaux, des déficits considérables qui sont fortement préjudiciables à la vie de la nation. Le pays est, en effet, surexposé à une foule de risques, menaces, vulnérabilités et fragilités qui impactent considérablement le présent et l'avenir politique, économique, social, culturel et confessionnel. Ces phénomènes, qui n'épargnent ni les institutions étatiques ni les populations, constituent autant de défis sécuritaires à relever. Certains sont exclusivement endogènes, d'autres exogènes.

1.1. Les défis internes

Les menaces sécuritaires internes se manifestent à travers notamment :

- Les multiples actes de banditisme urbain et périurbain ;
- Les sempiternels conflits communautaires¹ et la violence qu'ils engendrent;
- Les conflits religieux (déviations, intolérance, intégrisme, extrémisme violent);
- Les conflits relationnels entre droit coutumier et droit positif;
- Le chômage endémique, la pauvreté, la paupérisation, la misère et parfois la marginalisation de quelques segments de la société;
- Les crises sociales (revendications catégorielles corporatistes);
- La délinquance économique et financière (faux monnayage, blanchiment d'argent, trafic illicite d'œuvres d'art et de faux médicaments, confection de faux de documents, cybercriminalité, etc.);
- Les épidémies et les pandémies, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Les violations des droits de la personne ;
- L'injustice sociale et la culture de l'impunité ;
- La corruption, la délinquance économique et financière ;
- L'accumulation pléthorique et la prolifération des armes légères et de petit calibre ;
- L'insécurité routière, ferroviaire et fluviale ;
- Les catastrophes naturelles, la sécheresse, la désertification et autres impacts du réchauffement climatique;
- Le trafic de drogue, d'armes et d'êtres humains ;
- La migration irrégulière ;
- Les rébellions, les guerres tribales et claniques dans le nord du pays, etc.

Bien qu'endogènes, certains de ces défis débordent facilement des frontières de l'État malien et touchent le voisinage immédiat à cause du continuum géographique ou social, de la porosité des frontières, de la libre circulation des personnes et des biens. Ainsi en est-il des conflits communautaires, de la rébellion, des divers trafics de drogue, d'armes et d'êtres humains.

1.2. Les défis externes

Les menaces sécuritaires externes se manifestent essentiellement à travers :

- La criminalité transfrontalière et transnationale organisée : les groupes armés venus de l'extérieur et liés à l'expansion du terrorisme salafiste (les branches étrangères d'AQMI, AL MOURABITOUNE de Mokhtar Belmokhtar), la migration irrégulière dans sa composante étrangère, les filières étrangères du trafic de droque, d'armes et d'êtres humains ;
- Les visées extérieures sur les ressources naturelles, etc.

Une fine analyse de ces défis nous révèle que certains d'entre eux sont des vulnérabilités et d'autres des fragilités. Dans le contexte de cette étude, le concept de vulnérabilité se confondrait avec des points faibles, des domaines au niveau desquels l'Etat est faillible et où il peut difficilement se défendre, un état d'insécurité dû à la fois aux menaces internes et externes, aux facteurs géographiques, sociologiques, environnementaux, socioéconomiques et politiques, etc. Ce paradigme, qui vise en somme le « talon d'Achille » de l'État malien, est interdisciplinaire, polymorphe et polysémique. Il rend compte de la probabilité de subir un risque, une difficulté, une détérioration, un dysfonctionnement, une désarticulation, une déstabilisation, une destruction, une partition voire une disparition. Il englobe également la potentialité, la possibilité et même la capacité de faire face aux multiples défis identifiés. En ce sens, la vulnérabilité se rapproche de la résilience sans s'y confondre. Cela dit, le Mali souffre de plusieurs vulnérabilités :

¹ KORNIO Ousmane, Gestion des conflits communautaires au Mali, Bamako, Editions Friedrich Ebert, 2004.

- La vulnérabilité liée à l'immensité du territoire national (1.241.328 km²), à la longueur (7.240 km) et à la porosité d'une ligne frontalière partagée avec sept pays. La superficie du pays et les faibles moyens logistiques rendent le pays incontrôlable et les frontières complètement perméables, ce qui facilite les activités illicites et criminelles;
- La vulnérabilité est liée à l'insuffisance des ressources humaines et au sous-équipement des forces de sécurité. Un exemple : le ratio mondial en termes de sécurité est de 1 agent de sécurité pour 300 habitants. Au Mali, il est de 1 agent pour 3.000 habitants. Le peu de ressources humaines disponibles sont fortement concentrées dans la capitale et les grandes villes, laissant des pans entiers du territoire national sans couverture sécuritaire, autant de niches pour les trafics et le crime organisé. Les équipements et autres moyens logistiques ne répondent pas toujours aux besoins et aux normes internationales ;
- La vulnérabilité liée à l'inadaptation. Les forces et parfois la législation ne sont pas toujours adaptées aux nouvelles formes de criminalité: cybercriminalité, corruption, délinquance économique et financière, blanchiment d'argent, financement occulte des partis politiques, divers trafics, etc. Et cela expose l'État et les citoyens aux conséquences néfastes à ces formes de délits et de criminalité;
- La vulnérabilité liée au manque de cadre institutionnel de concertation et d'harmonisation des actions des services de sécurité et des forces armées²;
- La vulnérabilité liée à l'absence de cadre formel de coordination des acteurs du secteur de la sécurité : forces de sécurité et de défense, pouvoirs publics, administration générale, collectivités territoriales, sociétés privées de sécurité, organisations de la société civile, partis politique, communautés urbaines et rurales, partenaires techniques et financiers, etc.;
- La vulnérabilité liée au sempiternel problème des conflits communautaires qui dilatent la cohésion sociale et affaiblissent l'État, quand ils ne le déstabilisent pas ;
- La vulnérabilité liée à l'instabilité politique (coups d'État, pressions des partis politiques d'opposition) et sociale (pression des syndicats, des élèves et étudiants) qui, comme des plaques tectoniques, empêchent la stabilité des régimes, fragilise les capacités de l'État à faire face à l'adversité et favorise la déstabilisation;
- La vulnérabilité liée à l'indifférence d'une grande partie de la population face à l'ampleur des problèmes de sécurité. Les autorités sont en effet désolées qu'une grande partie de la population ne s'implique pas à souhait dans la lutte contre l'insécurité et la criminalité. La population reproche aux services de sécurité de ne la consulter que pour des renseignements ou lorsqu'un problème se pose. L'exclusion dans la gestion des questions de sécurité favorise l'éclosion des menaces sécuritaires.

D'autres défis relèvent de fragilités, autrement dit un état de faiblesse physique ou morale qui n'offre aucune garantie de durée, aucune assurance, une situation essentiellement révocable. Ces fragilités sont elles aussi influencées par des facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, l'absence de conditions de sécurité et de jouissance de la plénitude des droits humains fondamentaux, la faible capacité de l'État à assumer pleinement ses responsabilités. Et ce sont là autant de facteurs qui aggravent les risques de menaces internes et externes, les pressions et convoitises extérieures sur les ressources naturelles. Sous cet angle, nous nous limiterons à trois fragilités notoires³.

La fragilité étatique qui se manifeste à travers notamment :

- La déliquescence de l'autorité de l'État et parfois l'absence totale de l'État qui donne aux citoyens une impression d'abandon par le pouvoir central et les désarment face aux sollicitudes des bandes criminelles ;
- L'impossibilité de répondre à la demande sociale et de fournir les services sociaux de base sur l'ensemble du territoire national, ce qui décrédibilise et délégitime l'État aux yeux des populations ;
- La quasi-impuissance militaire face aux coups de boutoir des terroristes et l'incapacité d'assurer la sécurité la plus élémentaire dans certaines contrées du Nord, à cause de l'occupation du terrain par des narcoterroristes, des seigneurs de guerre irrédentistes, des bandits de grands chemins;

² Cf. MOULAYE Zeïni, NIAKATE Mahamadou, *Gouvernance partagée de la sécurité : expérience malienne*, Abuja, Friedrich Ebert Stiftung, décembre 2011, 25 pages.

³ Sur ces trois fragilités, se référer notamment à la communication « *Paix et sécurité en Afrique de l'Ouest : la CEDEAO à l'épreuve des attentes régionales »*, présentée par le Professeur Massaer Diallo à la Conférence régionale sur les menaces sécuritaires et l'extrémisme violent au Sahel central et en Afrique de l'Ouest, organisée à Niamey, au Niger, du 22-24 avril 2013.

• Des dynamiques conflictuelles, dans les régions du Nord en particulier, qui affaiblissent l'autorité de l'État, troublent la paix sociale, ralentissent le processus de mise en œuvre de l'accord de paix conclu les 15 mai et 20 juin 2015 pour la réconciliation et la restauration de la cohésion sociale et le raffermissement de l'unité nationale.

La fragilité écologique marquée par :

- La désertification, les sécheresses et les famines cycliques qui ont souvent entraîné des crises sociales, suscité des révoltes, attisé des conflits et favorisé la résurgence de la rébellion dans le nord du pays ;
- L'impact climatique sur les populations dans le Mali profond, sur la cohésion sociale, la stabilité socioéconomique;

La fragilité de la gouvernance dont les points saillants sont :

- L'absence de vision globale de construction du pays, de planification harmonieuse, de suivi rigoureux et de perspectives séduisantes pour les populations, la jeunesse en particulier;
- Le déficit de doctrine militaire, de politique formelle de sécurité intérieure et de réforme du secteur de la sécurité, qui a largement contribué au délitement de l'autorité de l'État et favorisé l'émergence de forces centrifuges qui ont déstabilisé les institutions étatiques en 2012, brisé la cohésion sociale, attenté à l'unité nationale;
- Le peu de contrôle sur la doctrine religieuse. A ce propos, il y a lieu de souligner que le combat des terroristes djihadistes salafistes⁴ étant fondé sur une doctrine confessionnelle, la vraie réponse au terrorisme se situe probablement au plan doctrinal. Pour ce faire, il faut développer l'éducation, renforcer les capacités intellectuelles des populations, outiller la jeunesse. En outre, les savants sunnites et soufistes se doivent de mener la lutte contre les idées des terroristes en leur portant la contradiction sur le plan doctrinal. Là est le rôle des oulémas. Avec l'appui des leaders communautaires, des actions de sensibilisation et de conscientisation à grande échelle pourraient être menées pour faire rejeter la violence comme arme de conquête ou de conservation du pouvoir, de changement politique ou de positionnement social⁵, etc. Lorsque les communautés auront compris la réalité et auront été responsabilisées, elles se battront elles-mêmes contre l'insécurité et la criminalité organisée dans le cadre d'une gouvernance partagée de la sécurité. Ce serait alors le combat le plus décisif, celui qui triomphera et qui assurera les meilleures conditions d'une sécurité durable pour tous.

Comme on peut le constater, les défis sécuritaires sont nombreux et variés au Mali. Même s'ils peuvent être nuancés et leur impact relativisé, ils constituent des handicaps certains pour le développement du pays. De fait, l'insécurité est un facteur qui dissuade les investisseurs. Or, le développement, c'est d'abord l'investissement. Certes, la situation d'ensemble du Mali est, aujourd'hui, meilleure à celle des années 2012-2013 mais, les vulnérabilités, les fragilités et les déficits de gouvernance demeurent. Ils ont des effets parfois dévastateurs sur la vie politique, économique, sociale, culturelle et confessionnelle ainsi que sur la crédibilité intérieure et extérieure du pays.

1.3. Les causes et conséquences de l'insécurité et de la criminalité

1.3.1. Les causes

Les enquêtes d'opinion menées en 2015 par la Friedrich Ebert Stiftung (FES) à travers, la cinquième édition de son Malimètre, indiquent que la majorité des personnes sondées auraient aimé que la lutte contre le chômage des jeunes (56%), la corruption et l'injustice (52,2%) soient les priorités du Gouvernement. Ce sont là, sans doute, les préoccupations sécuritaires du moment. C'est vrai que l'injustice est criarde au Mali, la corruption est endémique et le chômage fait que des milliers de jeunes sont poussés, pour se faire valoir, à la révolte, à la délinquance, à la violence et, parfois, jetés dans la nasse la migration irrégulière et de la criminalité organisée.

Au-delà de la situation des individus, l'État malien souffre aussi d'une dette publique asphyxiante. Il subit les diktats de la mondialisation, des pressions, des convoitises et des velléités de domination extérieures, la féroce compétition des grandes puissances pour l'accès aux ressources naturelles, l'exploitation effrénée du peu de ressources naturelles exploitées par de voraces multinationales. Il faut ajouter à tout cela, l'absence d'opportunités économiques pour valoriser les ressources du pays, l'égoïsme des pays et institutions financières nantis qui ont drastiquement diminué leur aide publique au développement.

⁴ Cf. AMGHAR Samir, Le salafisme d'aujourd'hui, mouvements sectaires en Occident, Paris, Editions Michalon, 2011, 284 pages.

⁵ COLLECTIF, Instabilité institutionnelle et sécurité humaine, Dakar, Editions Gorée Institute, 2012, 362 pages.

L'on doit à la vérité de souligner également que le Mali a longtemps souffert, et souffre encore, d'une mauvaise gouvernance dominée notamment par des politiques parfois contre-productives et une bureaucratie corrompue et peu performante, des dirigeants souvent peu soucieux de l'intérêt national et de la bonne gouvernance, une pléthore de carriéristes dans la fonction publique et une prolifération d'affairistes, attirés par l'appât du gain facile et rapide, autour du pouvoir, le prenant parfois en otage, la baisse vertigineuse du niveau d'instruction, d'éducation et de vie, un appauvrissement structurel de l'État, une paupérisation des populations⁶, etc.

Ces facteurs, qui sont autant de défis à relever, ont d'énormes retombées sur les sphères politiques, économiques, sociales, culturelles et écologiques du pays.

1.3.2. Les conséquences

L'insécurité et la criminalité sont des fléaux qui ralentissent le développement global du pays et freinent l'intégration régionale. Elles impactent, de par leur transversalité, toute la vie de la nation.

Les conséquences sur la vie politique et économique. L'impact de l'insécurité et de la criminalité sur la vie politique est indéniable. Il se manifeste notamment par la corruption et l'usage à grande échelle de l'argent sale pour l'obtention des marchés publics, l'achat des consciences pendant les élections, le recrutement de loubards, de milices voire de bandes armées. Cela fait naturellement monter la violence dans l'arène politique. Certains politiciens, peu scrupuleux, vont jusqu'à s'acoquiner avec des trafiquants de tout acabit qui s'appuient sur eux pour faire prospérer leur business. Ces politiciens, toujours en quête d'argent, de prestige et de postes de responsabilité de haut niveau, deviennent souvent les instruments de réseaux mafieux qui financent leurs campagnes et leur assurent leur place dans les institutions de la République.

En Afrique de l'Ouest, il n'y a guère de pays qui échappe à l'impact de la criminalité organisé d'autant que les réseaux mafieux transcendent les frontières et opèrent avec souplesse et subtilité. Un exemple récent : le 1er février 2016, les autorités mauritaniennes ont saisi deux tonnes de cocaïne cachées dans un campement touristique situé au bord de l'Atlantique, à 200 km au nord-ouest de Nouakchott, d'où la drogue devait probablement être acheminée par la mer vers l'Europe. Parmi les trafiquants arrêtés, il y avait des Mauritaniens, des Algériens, des Sénégalais, des Sahraouis et... des Maliens⁷. Les trafiquants se cachent souvent derrière des sociétés commerciales écrans, des prête-noms presque insoupçonnables. L'argent sale des divers trafics illicites et des rançons arrachées à l'occasion des prises d'otages est généralement recyclé dans le tissu économique (les immeubles en ville, les animaux en brousse). Les criminels se payent parfois le luxe d'affecter une partie de cet argent à ce qu'il est convenu d'appeler pudiquement le « blanchiment moral » (sponsoring d'activités sportives ou humanitaires, construction de mosquées, d'églises ou d'écoles). L'ampleur de l'économie criminelle s'expliquerait par une culture de l'impunité et une faiblesse de riposte de l'État qui frise parfois le manque de volonté politique⁸. La puissance financière des narcotrafiquants et des terroristes est telle qu'ils seraient capables de déstabiliser un gouvernement, de renverser un régime, de placer des hommes liges au sein des institutions, créer un conflit, financer une rébellion, déstructurer l'économie, détruire le tissu social et les valeurs fondamentales d'une société.

Naturellement, on ne peut pas construire un pays avec de l'argent sale. L'économie criminelle fragilise l'économie nationale et affaiblit les institutions républicaines. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'il s'est développé, dans le nord du Mali en particulier, une hybridation des acteurs de la criminalité et que des liens parfois étroits ont été tissés entre les réseaux terroristes et ceux des trafiquants de drogue, d'armes et de la migration clandestine.

Les conséquences sur la vie sociale et culturelle. Le trafic et la consommation de drogue auxquels s'adonnent certains jeunes sont de nature à déstructurer la société malienne. Déjà victimes d'une pauvreté structurelle dans leur milieu social, des milliers de jeunes gens mal instruits, inconscients et désœuvrés, peuplent les rues de nos cités, de nos villages, errent sur les sentiers sableux de la traversée du désert devenant ainsi des proies faciles pour les réseaux mafieux. Ces dix dernières années, des dizaines voire des centaines de jeunes maliens sont morts sur les chemins de la migration clandestine, souvent victime de la traite des êtres humains. En outre, l'irruption violente en 2012 du salafisme sur la scène religieuse a été pour beaucoup un choc voire un traumatisme. Les autorités politiques et religieuses doivent se pencher sur l'évolution des religions dans le pays, leurs impacts et leurs apports au regard des transformations politiques de ces vingt dernières années⁹. La lutte n'est certes pas encore déclarée mais il est certain que d'un point de vue strictement doctrinal, le salafisme¹⁰ prôné par les djihadistes qui ont envahi les régions du nord du Mali en 2012 s'oppose au soufisme qui est la forme de pratique de l'islam la plus répandue dans le pays. Si un débat doctrinal n'est pas engagé dès maintenant par les autorités religieuses et les contours maîtrisés par le pouvoir politique, il est à craindre que la sphère culturelle, singulièrement confessionnelle, soit un jour embrasée par une bataille rangée entre soufisme et salafisme, sunnisme et chiisme, etc. Par

⁶ Société civile et gouvernance de la sécurité, Bamako, Coopération technique belge, 2007, page 14.

⁷ Information fournie par la Voix de l'Amérique.

⁸« La drogue au cœur du pouvoir ATT : la véritable raison de sa chute. Comment le Qatar et l'Arabie Saoudite sont-ils devenus les parrains de la rébellion au Mali ? », *L'Inter de Bamako*, 6 mai 2013.

⁹ MOULAYE Zeïni, La problématique de la criminalité transfrontalière et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité, Bamako, Editions Friedrich Ebert Stiftung, février 2014, p. 11.

¹⁰ AMGHAR Samir, *Le salafisme d'aujourd'hui*, Paris, Éditions Michalon, 2011, 284 pages.

ailleurs, le prosélytisme à tout crin mené ces dernières années par des églises évangéliques d'inspiration américaine pourrait irriter et les catholiques et les musulmans et en rajouter à l'insécurité ambiante.

Les conséquences sur la gouvernance. L'impact de l'insécurité et de la criminalité sur la gouvernance au Mali a été fortement ressenti dans les années 2000. En effet depuis 2003, une date qui coïncide curieusement avec le dénouement des négociations pour la libération de 33 otages allemands et autrichiens en majorité, enlevés en Algérie et libérés dans le nord du Mali, il a été ressenti un déclin de la qualité de la gouvernance. Devenu une terre de prédilection pour les preneurs d'otages, on a vu se développer au Mali une « industrie du rapt » ¹¹. Les preneurs d'otages et leurs complices ayant engrangé plusieurs centaines de millions d'euros et de dollars pour libérer les otages ¹², le régime, à l'époque, en aurait profité à travers des prébendes au bénéfice des intermédiaires, de certains décideurs politiques, du trafic d'influence et de la corruption. L'implication personnelle du chef de l'État et certaines autorités nationales et locales dans les libérations des otages laisse à penser que la qualité de la gouvernance ne pouvait ne pas s'en ressentir. Pendant la même période, il a été constaté un grand laxisme vis-à-vis des trafiquants de tout acabit et même de terroristes qui passaient allègrement la frontière algérienne pour s'installer dans le nord du Mali. Des Touaregs venus de Libye à grands renforts d'armes et de munitions, à la suite de la mort du Colonel Kadhafi, ont été accueillis à bras ouverts par le pouvoir central avant de se fondre dans la rébellion et le djihadisme et de retourner leurs armes contre le peuple et la République du Mali.

1.4. Les acteurs les plus impliqués dans la lutte contre l'insécurité et la criminalité

1.4.1. Les acteurs étatiques

Les institutions les plus impliquées dans la gouvernance du secteur de la sécurité sont essentiellement le président de la République, le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Haut Conseil des Collectivités Territoriales. Les organes les plus impliqués sont les forces armées et de sécurité (direction générale de la police, direction générale de la gendarmerie nationale, direction nationale de la protection, État-major de la Garde nationale), les collectivités locales (gouvernorats de régions, cercles, mairies). D'autres structures, sans être forcément rattachées aux services de sécurité, interviennent sur le terrain. C'est notamment le cas de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et des organisations de la société civile œuvrant dans les domaines de la paix, de la sécurité et des droits humains. Les rôles et responsabilités de ces institutions, organes d'exécution et autres structures sont définis par des textes de lois, des décrets, arrêtés ministériels ou des décisions administratives. En raison des mutations intervenues, ces dernières années, des acteurs non étatiques ont fait leur apparition sur le terrain de la sécurité.

1.4.2. Les acteurs non étatiques

- Les sociétés privées de sécurité. Il s'agit essentiellement des entreprises privées de sécurité qui ont proliféré à partir de mars 1991. Cette année-là, un soulèvement populaire a entrainé la déstructuration des services de sécurité, accusés d'être les instruments de la répression. Débordés de toutes parts, privés de moyens, de leadership et de soutien politique, les agents ont abandonné leur poste. Cela a poussé certaines institutions étatiques, les missions diplomatiques et même de simples citoyens à recourir aux services privés de sociétés de surveillance, de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes. Elles sont aujourd'hui légion mais régies par un décret¹³ présidentiel et plusieurs arrêtés ministériels¹⁴ qui règlementent leurs activités et tentent une harmonisation avec les missions régaliennes dévolues par la loi fondamentale aux services de sécurité de l'État.
- Les organisations de la société civile. Elles sont aujourd'hui relativement nombreuses les organisations de la société civiles qui œuvrent dans les domaines de la sécurité, de la paix et des droits de l'homme. Il convient cependant de noter que pendant longtemps, les rapports sécurité-société civile ont été empreints de suspicion et de méfiance mutuelle, voire d'hostilité. De fait, les forces de sécurité ont toujours considéré que les questions sont un domaine exclusivement réservé aux services de sécurité. Les civils ne doivent en aucun cas s'y ingérer. Jusqu'à il y a encore une dizaine d'années, il n'y avait aucune collaboration directe entre eux, chacun se méfiant de l'autre. Mais depuis peu, à la faveur de la démocratisation, des tentatives de réforme du secteur de la sécurité et surtout

¹¹ DANIEL Serge

¹²« La drogue au cœur du pouvoir ATT : la véritable raison de sa chute. Comment le Qatar et l'Arabie Saoudite sont-ils devenus les parrains de la rébellion au Mali ? », **L'Inter de Bamako**, 6 mai 2013.

¹³ Décret N° 96-064/P-RM du 29 février 1996 portant réglementation des activités des entreprises privées de surveillance, de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes.

¹⁴ Arrêté N° 96-00620/MATS/SG du 19 avril 1996 ; Arrêté N° 96-00621-MATS/SG du 19 avril 1996 ; Arrêté N° 96-0565-MATS/SG du 15 avril 1996.

des formations en droits humains, les rapports entre civils et militaires se sont beaucoup améliorés. En outre, les douloureux évènements de 2012 et 2013, l'invasion du Nord par des forces rebelles et obscurantistes, les actions de terrorisme dans le centre et le sud du pays, ont fait la démonstration que la société civile aussi a un rôle à jouer dans la gestion de la sécurité¹⁵ à travers notamment l'information, la sensibilisation et l'éducation des populations à la base. Il n'y a pas de doute qu'à la faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, dans son volet institutionnel comme sécuritaire, des liens nouveaux seront tissés entre civils et militaires qui vont briser le mur de méfiance et créer une synergie d'action pour un Mali plus sûr et plus paisible.

La prise en compte du genre. On le sait, l'une des principales revendications de la société civile, particulièrement des femmes, est l'exercice plein et entier de la citoyenneté. De ce point de vue, la participation active et responsable des femmes à la gouvernance de la sécurité peut être considérée comme la clé de voûte du renforcement de la bonne gouvernance et de la démocratie au Mali. Si l'insécurité constitue un frein au développement, a contrario l'équité du genre est un indicateur essentiel de la paix et de la sécurité. Cela a été particulièrement souligné dans la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. L'expérience a montré que l'apport des femmes en la matière profite à l'ensemble de la population et contribue à l'amélioration de la paix et de la sécurité. Aussi, les pouvoirs publics, les forces armées et de sécurité, la société civile, la société politique, les collectivités territoriales, les communautés doivent-ils veiller davantage à la prise en compte de la dimension genre en matière de gouvernance de la paix et de la sécurité telle que particulièrement recommandé par les États généraux. Pour ce faire, la stratégie de genre poursuivie par le programme, consiste à donner un rôle important et à renforcer les capacités individuelles et collectives des femmes en matière de sécurité.

1.4.3. Les acteurs les plus impliqués dans l'insécurité et la criminalité

Parmi les acteurs non étatiques, on ne peut pas ignorer ceux qui sont à l'origine de l'insécurité et de la criminalité. Ils sont fort nombreux. Nous ne citerons que ceux qui sont à la fois les plus nuisibles et les mieux structurés. Au nombre de ceux-là guatre groupes relativement proches les uns des autres.

Les groupes liés à la criminalité organisée

- Al Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI). Premier groupe terroriste installé dans le nord du Mali, il est passé d'une vingtaine d'éléments au début des années 2000 à plus de 300 en 2012. Fort affaibli après les interventions musclées des opérations françaises SERVAL et BARKHANE, il n'en reste aujourd'hui que quelques dizaines principalement des affidés maliens et mauritaniens. AQMI a perdu la presque totalité de ses leaders au Mali, notamment Abou Zeïd. L'un de ses anciens membres est Mokhtar Belmokhtar. Il a créé en 2013 un mouvement dissident d'AQMI, Al-Mourabitoune, et se serait installé en Libye.
- Al-Mourabitoune a été fondé par Mokhtar Belmokhtar alors qu'il était en disgrâce à AQMI où le chef suprême du mouvement terroriste, Abdelmalek Droukdel, lui a préféré Abou Zeïd pour diriger les opérations de la nébuleuse au Sahel. Au Mali, Al-Mourabitoune a notamment revendiqué : un attentat suicide dans lequel un soldat français a été tué près de Gao, le 14 juillet 2014, jour de la fête nationale française ; le premier attentat visant des Occidentaux à Bamako, le 7 mars 2015, au Bar-restaurant « La Terrasse », qui a fait cinq morts (3 Maliens, 1 Français et 1 Belge) ; l'attaque de l'hôtel Radisson Blu, le 20 novembre 2015, qui a fait 22 morts dont deux assaillants et, plus récemment celle de l'hôtel Nord-Sud qui abrite une mission de formation de l'Union européenne, le 21 mars 2016.
- Ançar Eddine. Mouvement terroriste, créé par lyad Ag Ghali¹⁶ en décembre 2011, il est considéré comme d'obédience salafiste et affilié à AQMI. Il ne sert pour l'instant que les ambitions personnelles de son fondateur¹⁷. Son programme et ses objectifs ne sont pas affichés mais en juillet 2012 il a mis en déroute le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), organisation politico-militaire tamashek sécessionniste qui a déclenché de violentes hostilités contre le gouvernement du Mali le 17 janvier 2012. Avec l'appui d'éléments d'AQMI et du MUJAO, lyad Ag Ghaly a tenté, en janvier 2013, d'étendre son influence vers le sud du pays, il a été stoppé à Konna par l'armée française venue en appui aux forces de défense maliennes. Sur le terrain, il a deux alliés qui prolongent ses actes de terrorismes : le Front de Libération du Macina (FLM) et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

¹⁵ MOULAYE Zeïni (directeur), Société civile et gouvernance de la sécurité, Bamako, Coopération technique belge, 2007, 103 pages.

¹⁶ Iyad Ag Ghaly est issu de la prestigieuse tribu des Ifoghas qui règne sur tous les Touareg de la région de Kidal, singulièrement de l'Adrar des Ifhoras dont l'Amenokal (Chef spirituel et temporel) est aujourd'hui Mohamed Intalla Ag Attaher Ag Illy. Formé en Libye, dans la fameuse légion verte de Mouammar Kadhafi, Iyad passe pour être un vaillant guerrier et un fin stratège. Après avoir échoué à diriger le mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), il a créé en fin 2011 son propre mouvement (Ançar Eddine) et s'est allié à AQMI.

¹⁷ AG EGLESS Mohamed, KONE Djibril, *Le patriote et le Djihadiste*, Bamako, Editions La Sahélienne, 2012, 30 pages.

• Le Mouvement pour l'Unicité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO). Composé essentiellement de ressortissants du Mali, de Mauritanie, du Niger, de Guinée, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, le MUJAO se voulait à sa naissance la composante ouest-africaine d'AQMI. A l'analyse, il est vite apparu comme un supplétif d'Ançar-Eddine et d'AQMI, le bras armé le plus zélé et le plus violent dans l'application de la charia¹⁸, durant l'occupation des régions du nord du Mali, notamment de Gao et Tombouctou par les terroristes¹⁹. Il regroupait en majorité des trafiquants de tout acabit qui se sont, de manière opportune et circonstancielle, alliés à AQMI, probablement pour sauver leurs « affaires illicites ». Sa création semblait répondre à deux soucis d'AQMI : faire la démarcation nette entre AQMI originel et les nouveaux affidés et se servir de ces derniers comme tremplin pour mieux enraciner le mouvement terroriste au Mali et dans le reste de l'Afrique de l'Ouest.

Les mouvements rebelles

- La Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA). C'est une alliance politico-militaire créée le 9 mai 2014 à Alger. Elle regroupe le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), une aile du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), la Coalition du peuple pour l'Azawad (CPA) et une aile de la Coordination des Mouvements et Front patriotique de résistance (CM-FPR2).
 - Le MNLA a été créé le 16 octobre 2011 à Zakak, dans la région de Kidal, sur la base d'une fusion entre le Mouvement National de l'Azawad (MNA) et le Mouvement Touareg du Nord Mali (MTNM). Les deux mouvements se sont réunis du 7 au 15 octobre 2011 afin d'œuvrer à la création d'une organisation politico-militaire touarèque. Ce rapprochement a été largement favorisé par la crise libyenne. En effet, à la mort du Colonel Kadhafi, le 20 octobre 2011, la situation s'est brutalement dégradée. Les Touaregs engagés dans l'armée libyenne parfois depuis des décennies et ceux appelés à la rescousse du régime à l'occasion de l'agression conduite en 2011 par l'OTAN se sont servis dans les dépôts d'armes et de munitions à ciel ouvert du Colonel Kadhafi puis se sont précipités, avec leurs familles, vers leur pays d'origine, le Mali. Accueillis à bras ouverts par le régime du Général Amadou Toumani Touré, qui pensait pouvoir les utiliser pour combattre le terrorisme, ils se sont coalisés avec d'autres Touaregs demeurés sur place, en l'occurrence le Mouvement Touareg du Nord Mali (MTNM), pour former le MNLA. L'objectif de ce mouvement est l'autonomie voire l'indépendance de l'Azawad, espace imaginaire qu'il assimile aux trois régions du nord du Mali (Tombouctou, Gao et Kidal) et à laquelle il a tendance à ajouter le cercle de Douentza, relevant de la région de Mopti. Son mode opératoire est la lutte armée, la propagande médiatique, la mobilisation de tous les Touaregs du Sahel ainsi que des Berbères de l'Afrique du Nord. Il a des accointances avec notamment le HCUA et ANÇAR EDDINE. Il bénéficie du soutien d'anciens militaires de l'armée libyenne en débandade, d'intégrés-déserteurs touaregs de l'armée malienne, de quelques intellectuels de la diaspora touarègue en Europe, principalement en France. Ses principaux leaders sont : Bilal Ag Achérif, Mahamadou Djéri Maiga, Mohamed Ag Najim, Moussa Ag Acharatoumane, Nina Wallet Intalou, Moussa Ag Assarid, Hamma Ag Sidi, Mossa Ag Attaher. Au fil du temps, les ambitions s'affichant et les leaderships se heurtant, le MNLA a connu un premier schisme qui a abouti à la création de la CPA (Coalition pour le Peuple de l'Azawad) dont les leaders sont Ibrahim Ag Mohamed Assaleh et Mohamed Ousmane Ag Mohamedoune, puis un second opéré par l'ex-colonel de l'armée malienne Hassane Ag Medhi dit « Jimmy-le-Rebelle » qui fonde le Front Populaire de l'Azawad (FPA). Ces deux mouvements ont particulièrement affaiblis le MNLA par la défection de centaines de combattants. Mais le coup de grâce a véritablement été asséné au mouvement par la création du Haut Conseil de l'Unité de l'Azawad (HCUA).
 - Le HCUA a été fondé le 19 mai 2013 essentiellement par la famille régnante de la puissante tribu lfoghas, notamment l'actuel Aménokal (chef coutumier des Touareg de Kidal), Mohamed Ag Intalla, qui en est le président et son jeune frère Al Ghabass Ag Intallah, qui en est le Secrétaire général. Initialement Mouvement islamique de l'Azawad (MIA), il s'est mué en Haut Conseil de l'Azawad puis en Haut Conseil pour l'Unité de l'Azawad (HCUA). Organisation politique autonomiste mais non

¹⁸ Plusieurs jugements sommaires ont été entrepris par ce groupe violent qui a procédé à l'amputation de mains et de pieds de jeunes accusés de vols, à la flagellation de personnes soupçonnées d'adultère, etc. Des organisations de défense des droits de l'homme comme Amnesty International et Human watch right ont publié des dossiers accablants à ce sujet.

¹⁹ AG MOHAMED Houday, *Tombouctou 2012 : la ville sainte dans les ténèbres du jihadisme*, Bamako, Editions La Ruche à Livres, 2012, 197 pages.

séparatiste, à connotation islamiste modérée, il est né de la volonté de certains leaders touaregs de sortir de la crise par la voie pacifique. En effet, le 2 mai 2013, des représentants de la communauté touarègue, sous la férule de Mohamed Ag Intalla, décident de rejeter la lutte armée et de trouver par le dialogue une solution politique négociée à la crise que traverse le pays. Il crée le HCUA. Sa zone d'opération se limite essentiellement à la région de Kidal. Les principaux leaders sont : l'Amenokal Mohamed Ag Intalla, Chef coutumier des touareg Ifoghas et de son jeune frère Alghabass Ag Intalla qui a dissout sa propre organisation, le Mouvement islamique de l'Azawad (MIA) pour rallier le HCUA. La famille régnante de la région de Kidal draine avec elle la crème du MNLA et l'entraine dans le processus de négociation entamé, en juin 2013, à Ouagadougou. En juillet 2013, Alghabass Ag Intalla, Secrétaire général du HCUA, conduit une délégation d'une trentaine de représentants du MNLA, MAA et HCUA aux négociations d'Alger qui aboutiront un an plus tard à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

- La Coalition du Peuple pour l'Azawad (CPA). C'est un rassemblement de dissidents du MNLA et du Mouvement Arabe de l'Azawad (MAA) fondé le 18 mars 2014 à Hassi Labyad, localité située à 350 km au nord-ouest de Tombouctou, sous l'impulsion d'Ibrahim Ag Mohamed Assaleh, ancien député à l'Assemblée nationale du Mali et ancien éminent cadre du MNLA, à la suite de divergences avec la direction de ce mouvement. Ces divergences porteraient sur les appréciations faites par les uns et les autres sur les pourparlers envisagés par le gouvernement du Mali en vue de la paix et de la réconciliation. Après sa création, la CPA a adhéré à la Plateforme et a mené à fond une campagne en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou et de la poursuite du processus de paix. Ses principaux leaders sont Ibrahim Ag Mohamed Assaleh, Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun et Souleymane Ag Akli. En 2015, peu avant la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali isssu du processus d'Alger, la CPA a éclaté en deux tendances : l'une dirigé par Ibrahim Ag Mohamed Assaleh qui rejoint la CMA, l'autre par Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun qui sympathise avec la Plateforme, sans en être officiellement membre. Cette position d'entre deux chaises amènera Mohamed Ousmane Aq Mohamedoun à signer, le 15 mai 2015, l'Accord pour la paix et la réconciliation (signature immédiatement contestée par la CMA). A la suite de bons offices, de rencontres en tête-à-tête, de médiation et de conciliation, Ibrahim Ag Mohamed Assaleh, Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun ont signé, le 21 décembre 2015, à Bamako, un acte par lequel ils auraient mis fin à leurs divergences et se seraient engagés à reconstituer la CPA, sans toutefois l'affilier ni à la CMA ni à la PLATEFORME. Ils auraient opté pour la participation de leur mouvement à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation sur la base du principe de l'inclusivité.
- Le MAA dissident. Il s'agit là d'une branche du MAA originel qui, pour diverse raisons, a décidé d'épouser les thèses des « autonomistes » voire des « indépendantistes » de la CMA. Il est dirigé par Sidi Brahim Ould Sidati, ancien maire de Ber qui, bien que d'une influence relativement faible au sein de la CMA, a été délégué par celle-ci pour signer en son nom, le 20 juin 2015, l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Les Groupes d'autodéfense

- La Plateforme. C'est un conglomérat de groupes d'autodéfense politico-militaires qui se déclarent républicains et loyaux aux intérêts du Mali et dont certains s'étaient formés lors de la rébellion des années 1990. Leur objectif est, à l'instar des rebelles séparatistes et islamistes, de participer au processus de paix pour faire valoir les intérêts des populations qu'ils défendent et de bénéficier des dividendes de l'aide humanitaire et du processus de désarment, démobilisation et réinsertion socioéconomique (DDR) dans l'armée, les services de sécurité et l'administration générale. Amorcée en juin 2013, à l'occasion de l'Accord de Ouagadougou, la Plateforme a vu le jour en juin 2014, en prévision des pourparlers intermaliens inclusifs d'Alger. Il s'agissait alors, pour plusieurs groupes d'autodéfense des cités du nord du pays de se regrouper et d'harmoniser leurs positions pour mieux défendre leurs intérêts. Elle est notamment constituée de quatre mouvements armés : le Mouvement Arabe de l'Azawad (MAA originel), la Coordination des Mouvements et Forces Patriotiques de Résistance (CM-FPR originel), le Groupe d'Autodéfense Touareg Imghad et Alliés (GATIA) et de la Coalition du peuple de l'Azawad (CPA dissidente).
 - Le Mouvement Arabe de l'Azawad (MAA originel). C'est un mouvement politico-militaire créé le 1^{er} avril 2012, à Tombouctou, dans la foulée de la rébellion déclenchée par le MNLA par Ahmed Ould Sidi Mohamed. Attaché à l'unité nationale, il se veut républicain et favorable à la forme d'autonomie prônée par la politique nationale de décentralisation. Mais cette ligne idéologique est combattue par une tendance plus radicale, favorable à une plus large autonomie des régions du nord du Mali.

En 2013, le mouvement a connu une première scission qui a vu la tendance Sidi Brahim Ould Sidatti s'allier aux rebelles du MNLA et du HCUA. En 2014, une autre tendance a vu le jour dénommée Mouvement Populaire pour le Salut de l'Azawad (MPSA). Ce groupe armé, qui serait dirigé par Ahmed Al-Ansari, se veut un mouvement national qui reconnait le drapeau malien et la souveraineté du Mali sur le nord du pays mais qui réclamerait « une autodétermination de l'Azawad ²⁰». En 2015, ce groupe a rejoint la Coordination des mouvements pour l'inclusivité des signataires de l'accord du 15 mai 2015 (COMPIS-15). Ces mouvements qui s'estiment lésés dans leur représentativité au sein du Comité de suivi de l'accord (CSA) sont, outre le MPSA, la CPA dissidente de Mohamed Ousmane Ag Mahamedoun, le Front Populaire de l'Azawad (F.P.A) du Colonel Hassane Mehdi et Ganda Izo de Mohamed Attayoub Sidibé. Il convient de noter que le 25 janvier 2016, Mohamed Ousmane Ag Mahamedoun a annoncé sa réconciliation avec son rival Ibrahim Ag Mohamed Assaleh, son retrait de la COMPIS-15 et son retour à la CMA.

- La Coordination des Mouvements et Forces Patriotiques de Résistance (CM-FPR). Il s'agit d'un rassemblement de plusieurs groupes d'autodéfense (Ganda Koy, Ganda Izo, Ganda Lassarizo, Bouctou...) qui s'est structuré à l'occasion des négociations de l'Accord de Ouagadougou du 18 juin 2013. Elle s'est élargie et renforcée sous l'impulsion de son président, Maître Harouna Toureh, avocat et porte-parole de la Plateforme, au fur et à mesure du dialogue intermalien qui a abouti à l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger. Un groupe dissident et minoritaire de cette coordination dit « CM-FPR2 » a rejoint la CMA dès 2013. La CM-FPR1 et le MAA originel constituent la majorité et la locomotive de la Plateforme. Leur leadership a été conforté par le compagnonnage d'un nouveau groupe qui a fait la démonstration de sa force sur le terrain : le groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA).
- Le Groupe autodéfense touareq Imphad et alliés (GATIA). C'est un mouvement politico-militaire d'autodéfense créé le 14 août 2014. Composé majoritairement d'Imghad (au singulier Amaghid), il s'est renforcé grâce à une subtile alliance sur le terrain d'autres Touaregs, d'Arabes, de Songhaïs, de Peuls... des régions du Nord. Dès sa naissance, il s'est affiché comme le défenseur des intérêts des communautés qui en sont membres mais aussi et surtout comme l'adepte du maintien des régions du nord du Mali au sein de la République du Mali. Farouchement opposé à toute forme d'indépendance, de fédéralisme ou d'autonomie, il s'est engagé à faire échec à tout projet de partition du pays, autrement dit à œuvrer pour l'unité nationale du Mali. Cette position l'a rendu très populaire au sein des masses, au nord, au centre comme au sud du pays. Allié à la Plateforme, il en devient rapidement le bras armé sans le dire. Depuis 2015, il est la principale force militaire dans le Nord. A pas feutré et parfois avec surprise il a arraché au MNLA les localités de Tessit, Tallataye, Ménaka et Anefis, avant de s'imposer, à la surprise générale, à la CMA dans son fief de Kidal. Ses principaux leaders sont Fahad Ag Almahmoud, Haballa Ag Amzata. Plusieurs sources internes et externes soupçonneraient le Général Elhadj Gamou, officier général loyal de l'armée malienne, d'en être le fondateur, tout au moins le stratège. « Officiellement, le gouvernement malien nie être l'origine de la création du GATIA. Mais en janvier 2015, la MINUSMA constate que plusieurs miliciens du GATIA, blessés au cours des combats de Tabankort et soignés à Gao, étaient, en réalité, des militaires de l'armée régulière malienne... Le GATIA, qui passe pour la plus forte composante militaire de la Plateforme, a souvent donné du fil à retordre à la CMA avant de pactiser avec elle au début de février 2016. Depuis, la ligne politique du GATIA est devenue floue puisque nul ne sait plus s'il défend ses propres intérêts ou ceux de l'État malien, un État qu'il accuse de l'avoir lâché au profit des rebelles de la CMA²¹. »

Selon certains analystes, ces groupes d'autodéfense « entendent résister à la suprématie des rebelles de la CMA et à la soumission du nord-Mali à ces rebelles... peser sur l'application des accords de paix et bénéficier, dans ce cadre, des mêmes

²⁰ GUINDO Abdoulaye, « Groupes d'autodéfense du Nord: qui sont-ils et que veulent-ils ? », Procès-verbal N°328 du 25 avril 2016, p. 5.

²¹ GUINDO Abdoulaye, « Groupes d'autodéfense du Nord : qui sont-ils et que veulent-ils ? », Procès-verbal N°328 du 25 avril 2016, p. 5.

faveurs que les rebelles, notamment en termes de réinsertion socio-économique. Ils veulent aussi, en attendant, figurer en bonne place dans les conseils de cercles et de communes transitoires²². »

Cela dit, en lien avec cet état d'insécurité et de criminalité, il y a des enjeux géopolitiques et géostratégiques cruciaux pour le Mali.

Les enjeux liés à l'insécurité et la criminalité

Dans le contexte actuel du Mali, les enjeux liés aux défis sécuritaires (vulnérabilités, fragilités et déficits de gouvernance) sont de sept ordres au moins :

- L'enjeu de la paix sociale et des droits humains ;
- L'enjeu de la démocratie;
- L'enjeu de la stabilité politique ;
- L'enjeu du développement durable;
- L'enjeu des ressources naturelles ;
- L'enjeu de la souveraineté intérieure de l'État;

L'enjeu de la paix et de la sécurité internationale.

II. LES REPONSES DE L'ETAT FACE AUX DEFIS SECURITAIRES MAJEURS

Depuis une vingtaine d'années les gouvernements successifs du Mali ainsi que les organisations de la société civile ont pris des initiatives, parfois pertinentes, en vue de contribuer à la création d'un climat de paix et de sécurité favorable au développement du pays.

2.1. Le Moratoire sur les armes légères et de petit calibre

Déjà entre 1992-2002, sous le régime du Président Alpha Oumar Konaré, les autorités se sont inquiétées de la prolifération et de l'accumulation pléthorique des armes légères et de petit calibre, en lien avec la rébellion déclenchée en juillet 1990 dans le nord du pays par des mouvements arabes et touaregs venus en grande partie de Libye. Le Président Konaré s'en est ouvert au Secrétaire Général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, et a sollicité son aide aux fins d'une enquête sur l'ampleur du phénomène et les possibilités de l'éradiquer. La mission conduite par William Eteki Mboumoua, ancien Secrétaire général de l'OUA, est parvenue à la double conclusion que l'ampleur de la prolifération des armes illicites est une réalité au Mali et dans tous les pays voisins et la solution réside dans le cadre d'une coopération sous régionale impliquant la communauté internationale. À partir de là, le Président Konaré a engagé une série de contacts et de réflexions sur une approche graduelle et intégrée de la sécurité et du développement qui ont abouti à organiser une « Conférence sur la prévention des conflits, le désarmement et le développement en Afrique de l'Ouest » (25-29 novembre 1996 à Bamako) et initié une « Déclaration de Moratoire sur la fabrication, l'importation et l'exportation des armes légères en Afrique de l'Ouest » signée le 31 octobre 1998, à Abuja au Nigeria, par les 16 pays de l'Afrique occidentale. Mesure déclaratoire, le Moratoire est, selon le Président Konaré, « un acte d'intelligence diplomatique qui pose l'autocensure, la retenue, la simple abstention momentanée des États de la sous-région de produire, recevoir et exporter des armes, comme étape préliminaire nécessaire pour renforcer les moyens de la sécurité effective et engager les actions positives de micro-désarmement dans les phases ultérieures ». Le Moratoire doit donc être compris comme un acte de diplomatie préventive, une stratégie de prévention des conflits. Il se veut l'expression d'une volonté politique des dirigeants ouest-africains d'instaurer un climat de confiance entre les États de la sous-région et de créer un cadre environnemental propice au développement. Pour renforcer l'effectivité de la mise en œuvre du Moratoire, les Chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont adopté le 10 décembre 1999, à Lomé au Togo, un Code de conduite contraignant. En 2009, le Moratoire est devenu une Convention et l'un des instruments de prévention

²² Ibidem, p. 5.

des conflits dans l'espace CEDEAO. Pour l'opérationnaliser, chaque pays a été appelé à mettre en place une Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de procéder au micro-désarmement pratique lié au développement. La plupart des États membres de la CEDEAO n'ont pas respecté, à la lettre, la Convention. Le résultat global est mitigé. L'expérience malienne en la matière a été relativement concluante dans la région de Tombouctou²³ mais très peu dans le reste du pays.

Entre 2002-2012, sous le régime du Général Amadou Toumani Touré, le Gouvernement a initié plusieurs programmes de lutte contre l'insécurité et la criminalité organisée. Deux d'entre eux retiennent notre attention.

2.2.Le Programme de Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix (PGPSP)

Le but de ce programme était de contribuer à la création d'un climat de sécurité, de paix et de développement humain durable au Mali. Les objectifs spécifiques étaient les suivants :

- ✓ Appuyer le Gouvernement en vue de l'élaboration de la politique nationale de sécurité et de protection civile :
- ✓ Appuyer la mise en œuvre de la gouvernance partagée de la sécurité et de la paix au niveau national et décentralisé;
- Appuyer la consolidation de la sécurité et de la paix dans les régions du nord du Mali.

Ce programme s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des « États Généraux de la sécurité et de la paix au Mali » organisés, en novembre 2005, par le Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile. Il se proposait d'être l'un des instruments de mise en œuvre du Document de politique nationale de sécurité intérieure et de protection civile, adopté en Conseil des Ministres, le 20 octobre 2010 qui révèle neuf axes stratégiques de lutte contre l'insécurité et la criminalité :

- ✓ La prévention des situations à risques pour la sécurité ;
- ✓ Le renforcement des capacités des forces ;
- ✓ Le renforcement des capacités nationales en prévention et gestion des catastrophes ;
- ✓ La lutte contre l'insécurité routière et fluviale ;
- ✓ La mise en place de la police de proximité ;
- ✓ La mise en œuvre d'une gouvernance partagée de la sécurité ;
- ✓ La lutte contre le terrorisme ;
- ✓ Le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- ✓ La mise en œuvre d'une stratégie de communication favorisant le changement d'attitudes et de comportements.

2.3.Le Programme Spécial pour la Paix, la Sécurité et le Développement au Nord-Mali (PSPSDN)

L'objectif global de ce programme était de réduire significativement les causes de l'insécurité et du terrorisme dans le nord du Mali par des actions combinées de sécurité, de gouvernance, de développement local et de communication. Plus spécifiquement, il visait cinq objectifs :

- ✓ Renforcer le dispositif national de sécurité dans le Nord du Mali;
- ✓ Améliorer la gouvernance par une meilleure fonctionnalité de l'administration d'État et des collectivités
- ✓ Promouvoir des activités de développement économique et social;
- ✓ Informer, sensibiliser et développer les consciences par rapport aux menaces à la sécurité nationale ;
- ✓ Mettre en place une structure de gestion et de coordination des activités du programme.

Ce programme se voulait être l'instrument de mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'insécurité et le terrorisme qui, elle-même, repose sur huit axes fondamentaux :

- ✓ Assurer la présence et l'opérationnalité de l'administration publique à tous les niveaux;
- ✓ Encadrer, protéger et assister les populations des zones sensibles ;
- ✓ Désenclaver, assurer la libre circulation des personnes et des biens, intensifier les contrôles sur les axes routiers;

²³ POULTON Robin-Edward, AG YOUSSOUF Ibrahim, *La paix de Tombouctou : gestion démocratique, développement et construction africaine de la paix*, Genève, Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR), 1999, 424 pages.

- ✓ Connaitre le phénomène, le prévenir, dissuader et intervenir ;
- ✓ Coopérer internationalement pour mieux agir localement;
- Lutter contre la prolifération des armes légères ;
- ✓ Lutter contre le trafic illicite de droque et la criminalité organisée ;
- ✓ Coordonner, suivre et évaluer les stratégies de lutte contre l'insécurité et le terrorisme.

En principe, la mise en action de ces deux programmes de défense et de politique de sécurité intérieure auraient dû permettre d'assurer un minimum de sécurité au pays et éviter l'effondrement advenu en 2012. Mais la vérité est qu'ils sont venus trop tard, ils n'ont pas été suffisamment inclusifs et n'ont pas été harmonisés. En outre, il a été constaté une absence presque totale de coordination d'une part entre les forces armées et de sécurité et, d'autre part, entre celles-ci et les autres acteurs du secteur de la sécurité, notamment la société civile. Du coup les deux programmes se sont avérés inefficaces. Il y a lieu de les actualiser et de les intégrer aux mécanismes de défense et de sécurité prévus par l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger.

2.4.Les initiatives de la société civile

De leur côté, les organisations de la société civile, les collectivités territoriales, les communautés ont créé de nombreuses structures qui œuvrent dans les domaines de la paix, de la sécurité, des droits humains et du développement. Elles ont initié d'innombrables actions qui se sont révélées parfois efficaces en termes de prévention, de gestion et de règlement des conflits locaux et de développement à la base. Une exploitation judicieuse de ces initiatives pourrait servir de base à une nouvelle architecture de défense et de sécurité au Mali.

III. LES FORCES ET FAIBLESSES DE L'ÉTAT

La force principale de l'État est qu'il est État, le seul détenteur légitime de la puissance publique, le seul habilité à user légitimement de la violence, conformément à la Loi fondamentale.

L'une des faiblesses structurelles de l'État en matière sécuritaire tient en partie au fait que, depuis l'indépendance, la sécurité n'a jamais été « repensée » de manière endogène et inclusive. Elle a toujours été considérée comme un domaine régalien, de souveraineté, exclusivement réservé aux services de sécurité. Par ailleurs, le secteur de la sécurité a longtemps souffert d'un déficit de vision, de stratégie, de communication et plus globalement de bonne gouvernance. Il appelle une réforme. L'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger²⁴ l'a imposée comme une exigence politique.

A la lumière de la crise multidimensionnelle que le pays a vécue et dont il sort péniblement, il paraît utile pour le Mali de bâtir une nouvelle architecture de sécurité partagée, découlant d'un processus inclusif fait de consultations et de concertations, impliquant les forces de défense et de sécurité ainsi que tous les autres acteurs du secteur de la sécurité, à savoir : les pouvoirs publics, l'administration générale, la société politique, la société civile, les mouvements armés signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation, le secteur privé, les collectivités territoriales, les communautés nomades et citadines, les partenaires au développement, etc.

Cette nouvelle architecture de sécurité devrait être fondée sur un leadership éclairé, une nouvelle gouvernance du secteur de la sécurité, une approche de gestion des questions innovante, une nouvelle vision, une nouvelle politique de sécurité intérieure, une nouvelle stratégie de défense nationale et une stratégie de communication pertinente. Elle devrait permettre aux autorités maliennes de :

- ✓ Atténuer voire de neutraliser les causes structurelles de l'insécurité ambiante;
- ✓ Agir sur les mentalités et les comportements afin d'éliminer chez les individus et les communautés une propension irrésistible à user et même à abuser de la violence ;
- ✓ Renforcer les capacités des acteurs institutionnels et non institutionnels afin qu'ils contribuent à une sécurité fiable et durable à travers des responsabilités fortes;
- ✓ Faire émerger des acteurs stratégiques qui impulseraient une alternative énergique à la gestion actuelle de la sécurité ;
- ✓ Tenir compte des multiples dimensions de la sécurité humaine ainsi que des critères de bonne gouvernance dans la gouvernance du secteur de la sécurité ;
- ✓ Faire de la sécurité un facteur central et prioritaire de l'émergence du pays.

Pour cela, il faut naturellement reformer le secteur de la sécurité sur la base de nouveaux paradigmes de vision, de stratégie, d'approche de gestion et de communication, développer un nouvel outil de sécurité nationale novateur adossé à une

²⁴ « Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger », Bamako, Editions Ministère de la Réconciliation Nationale-US-AID, août 2015, 264 pages.

stratégie régionale de sécurité collective. La nouvelle architecture de sécurité devrait prendre en compte quelques fondamentaux :

- Le premier est la nécessité de bâtir une architecture de sécurité issue d'un processus de réforme participatif et inclusif qui met l'Homme au centre des préoccupations sécuritaires et privilégie donc la sécurité humaine ;
- Le deuxième est l'exigence d'une gouvernance de la sécurité respectueuse de la dignité humaine et des valeurs universelles qui fondent la démocratie ;
- Le troisième est la nécessité d'allier la sécurité et le développement, de sorte que le développement soit une dimension fondamentale de la sécurité et la sécurité un coût du développement qui doit être assumé par tous les acteurs du secteur de la sécurité à travers un dispatching judicieux des rôles et des responsabilités;
- Le quatrième est la nécessité de tenir compte de la dimension genre et de la jeunesse ;
- Le cinquième est la prise en compte de la dimension planétaire de la sécurité et de l'utilité d'insérer la politique nationale de sécurité et la stratégie de défense nationale dans les cadres stratégiques sous régionaux, régionaux et internationaux;
- Le sixième est la recherche d'une sécurité collective, étant donné qu'aucun pays, tout seul, ne peut faire face aux multiples menaces sécuritaires, notamment la criminalité transfrontalière et transnationale organisée.

La réforme du secteur de la sécurité est un processus de gouvernance qui repose sur quelques principes fondamentaux 25 :

- La priorité accordée par les décideurs à la sécurité, autrement dit la volonté politique ;
- L'intégration du secteur de la sécurité au processus démocratique et développemental global;
- L'adhésion des forces de sécurité aux principes universels qui fondent la démocratie ;
- L'acceptation d'une hiérarchisation entre les autorités civiles et les forces de sécurité et la subordination des forces de sécurité aux autorités civiles légales, démocratiquement élues;
- La gestion des ressources destinées à la sécurité selon les critères de gestion des dépenses publiques et des critères de bonne gouvernance comme la transparence, la responsabilité, l'imputabilité, le contrôle et l'obligation de rendre compte;
- L'accès des forces de sécurité aux formations professionnelles requises et leur adaptation aux exigences démocratiques;
- L'allocation rationnelle de moyens aux institutions et services techniques du secteur de la sécurité;
- La constitution de forces de sécurité compétentes et professionnelles, responsables devant les instances civiles (notamment par le jeu du contrôle parlementaire et du contrôle citoyen);
- La possibilité pour les organisations de la société civile et les communautés de s'impliquer dans la gestion des questions de sécurité et de contribuer de façon constructive au débat sur les politiques de sécurité ;
- La définition claire des rôles et des responsabilités des acteurs civils et des forces de sécurité dans la gouvernance du secteur de la sécurité.

Enfin, du point de vue des résultats attendus, cette nouvelle architecture de sécurité du Mali devrait notamment induire 26 :

- La définition d'un cadre stratégique de référence susceptible de favoriser l'intégration du secteur de la sécurité au processus démocratique et développemental global du pays ;
- La transformation qualitative des forces de défense et de sécurité à travers un recrutement massif, une bonne formation, la maximisation de l'éthique et de la déontologie, la professionnalisation, la spécialisation ;
- La création de nouveaux organes sécuritaires d'exécution qui amélioreraient la gestion et les performances des institutions en charge de la sécurité et de la défense ;
- La mise en place d'un système efficace de contrôle démocratique impliquant une participation effective et active de tous les acteurs du secteur de la sécurité, le contrôle parlementaire, le contrôle communautaire et le contrôle citoyen;
- La mise en place de mécanismes institutionnels et non institutionnels de sécurité, notamment un conseil national de sécurité ainsi que ses démembrements qui devraient aller jusqu'aux communes, quartiers et nomades pour un maillage sécuritaire efficace;
- La revalorisation de certains mécanismes endogènes de régulation sociétale, de prévention, de gestion et de résolution des conflits, etc.

A ce prix, nous pourrions espérer d'une part, des forces de défense et de sécurité réhabilitées, crédibles et efficaces et, d'autre part, une situation sécuritaire globale propice au développement politique, économique, social et culturel du Mali.

²⁵ MOULAYE Zeïni, *Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali*, Bamako, Friedrich Ebert, décembre 2005, p. 155.

²⁶ L'architecture sécuritaire dans le Sahara central : quels rôles pour les acteurs sociopolitiques ? , Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, juin 2014, 51 pages.

IV. LA COOPERATION BILATERALE, SOUS REGIONALE ET REGIONALE FACE AUX DEFIS

Il convient de souligner que dès l'éclatement de la crise malienne, en 2012, parfois un peu avant, plusieurs pays, organisations et institutions internationales ont marqué leur volonté d'aider le pays à sortir de la crise. Compte tenu des répercussions de la crise libyenne sur l'espace sahélo-saharien, quelques organisations internationales ont conçu des stratégies de sortie de crise en faveur des pays du Sahel. Ces stratégies se concentrent particulièrement sur cinq pays, en l'occurrence la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad, qui ont fini par se regrouper dans une nouvelle organisation intergouvernementale dénommée « G5 Sahel ». Parmi ces stratégies, nous citerons celles de l'Union européenne, des Nations Unies et l'Union africaine qui nous paraissent les plus avancées. Nous évoquerons la Stratégie pour le développement et la sécurité du G5 Sahel qui passe pour être « la stratégie des stratégies Sahel » et à laquelle les États membres du G5 Sahel tentent de rallier tous les partenaires techniques et financiers.

4.1. Le partenariat bilatéral

Le Mali a un partenariat bilatéral bien fourni. Avec ses voisins, particulièrement l'Algérie, la Mauritanie, le Sénégal et le Niger, il a développé une politique de bon voisinage fructueuse et mutuellement avantageuse. Dans le cadre de cette politique, de nombreux accords ont été signés et des mécanismes initiés, notamment des commissions de lutte contre l'insécurité transfrontalière, une gestion concertée des espaces frontaliers, des patrouilles conjointes des forces de défense et de sécurité. Avec le Niger, la Mauritanie, le Burkina Faso et plus récemment ces mécanismes ont donné des résultats satisfaisants. Avec l'Algérie, les forces armées et de sécurité maliennes bénéficient de formations spécialisées et parfois d'équipement. Le Comité des mécanismes d'opérations conjointes (CEMOC) de lutte contre le terrorisme regroupant l'Algérie, la Mauritanie et le Mali a permis de renforcer la coopération bilatérale et de la diversifier. Le G5 Sahel a permis de renforcer ces résultats et d'élargir les initiatives de lutte contre la criminalité à des pays plus lointains comme le Tchad.

4.2. Le partenariat multilatéral

La Stratégie pour la Sécurité et le Développement au Sahel de l'Union européenne

La stratégie pour la sécurité et le développement au Sahel de l'Union européenne a été adoptée en mars 2011. Fondée sur une compréhension commune de la situation au Sahel et une vision commune de l'Union européenne, elle combine des actions de sécurité avec des activités de développement dans trois domaines : la sécurité, la résilience et le développement. Elle met en œuvre divers instruments de coopération pour dégager une enveloppe conséquente pour sa mise en œuvre.

- Trois objectifs visés :
 - Renforcer la stabilité politique, la sécurité, la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la promotion de l'éducation et de l'économie afin de créer les conditions d'un développement durable pour la prospérité de la région Sahel;
 - Réduire les attaques terroristes et les kidnappings dans les pays du Sahel pour limiter les capacités d'action d'AQMI et des réseaux criminels ;
 - Améliorer la sécurité dans les zones de conflit au Sahel.
- Trois domaines d'intervention :
 - La prévention et la lutte contre la radicalisation ;
 - La création d'opportunités pour la jeunesse ;
 - La maitrise de la migration et de la mobilité des populations, la gestion des frontières, la lutte contre le trafic illicite et la criminalité organisée.

Dans son plan d'action régional, adopté le 20 avril 2015, l'Union européenne envisage d'entreprendre des d'actions à travers notamment ·

- Le développement, la bonne gouvernance et la résolution des conflits internes :
 - Action politique et diplomatique ;
 - Sécurité et État de droit ;

- Prévention et lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.
- Le renforcement de l'approche globale et intégrée :
 - Action collective à travers des programmes conjoints ;
 - Résultats tangibles et positifs ;
 - Développement du rapportage et de l'information systématique;
 - Traitement des causes structurelles de l'instabilité et du sous-développement ;
 - Gestion de la sécurité transfrontalière ;
 - Lutte contre le trafic illicite et la criminalité transnationale organisée ;
 - Prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent.
- La Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS).

Elaborée en juin 2013 à la demande du Conseil de Sécurité, elle repose sur quatre piliers : la sécurité, la gouvernance, la résilience et le développement. Elle se veut respectueuse des priorités des gouvernements et des peuples de la région sahélienne et accorde une large importance aux aspects « soft » du développement, en l'occurrence l'éducation, la formation, le renforcement des capacités, la justice, la démocratie, les droits de l'Homme, le genre et la jeunesse. Compte tenu de la multitude des initiatives en faveur du Sahel, il a été mis en place, en novembre 2013 à Bamako, une Plateforme ministérielle de coordination des stratégies Sahel dans le but d'assurer la cohérence des différentes stratégies et initiatives pour le Sahel et de garantir la coordination et la synergie d'actions dans leur mise en œuvre. Plus spécifiquement, la Plateforme vise à : (i) maintenir l'attention de la communauté internationale sur les défis du Sahel ; (ii) assurer la pérennité des réponses apportées aux défis du Sahel ; (iii) assurer le suivi des progrès et des réalisations, notamment à travers la coordination du soutien de la communauté internationale.

Dotée d'un Secrétariat technique coprésidé par les Nations Unies et l'Union africaine, la Plateforme, dont le siège physique est à Bamako, a établi une présidence rotative et des réunions semestrielles. Le Mali a assuré la première présidence tournante de 2013 à 2015. En novembre dernier, il a passé la main au Tchad. En mars 2015, la Plateforme a mis en place des cadres de réflexion entre les pays du Sahel et leurs partenaires sur la base de quatre groupes thématiques : sécurité, gouvernance, résilience et développement. Ces groupes thématiques travaillent à l'amélioration des mécanismes de coordination des stratégies pour le Sahel sous le leadership de la présidence de la Plateforme.

La Stratégie de l'Union africaine pour la région Sahel

La stratégie de l'Union africaine pour le Sahel a été adoptée par le Conseil de Paix et de Sécurité le 11 août 2014 à Addis-Abeba. Elle est axée sur trois volets : la gouvernance, la sécurité et le développement. Ce sont là des domaines où l'Union africaine croit « disposer d'avantages comparatifs indéniables de par son mandat continental, son expérience en la matière et sa maîtrise des enjeux ». Cette Stratégie qui s'inscrit dans le prolongement de la mise en œuvre de certains instruments régionaux vise à conforter l'Acte constitutif de l'Union africaine et sa stratégie globale « Agenda 2063 ». Il a pour finalité d'aider les États sahéliens à résoudre les problèmes structurels auxquels ils sont confrontés.

Les axes prioritaires de la stratégie de l'Union africaine pour le Sahel, dont la mise en œuvre a été confiée à la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), sont les suivants :

Gouvernance :

- ✓ Consolidation de l'État de droit et le renforcement des institutions démocratiques ;
- ✓ Décentralisation administrative et partage d'expériences réussies ;
- Lutte contre la corruption et la promotion des normes internationales de gestion;
- ✓ Promotion des droits humains et de l'action humanitaire ;
- ✓ Appui au processus de dialogue et de réconciliation ;
- ✓ Appui aux processus électoraux dans la région ;
- ✓ Promotion de la paix et de la cohésion sociale à travers les leaders religieux et traditionnels;
- ✓ Gestion de conflits et intégration des communautés nomades.

Sécurité :

- ✓ Promotion de la coopération régionale en matière de sécurité ;
- ✓ Participation à la réflexion pour l'approfondissement du Processus de Nouakchott ;
- ✓ Participation au programme de DDR des groupes armés du Nord-Mali;
- ✓ Participation aux programmes RSS au Mali et dans le Sahel;
- ✓ Coopération avec les partenaires dans le domaine de la sécurité.

> Développement :

- ✓ Collaboration régionale sur des projets d'infrastructures et de développement ;
- ✓ Insertion socioéconomique des jeunes et des femmes ;
- Développement agro-pastoral et soutien à la résilience des populations.

L'engagement de l'UA au Sahel remonte notamment à la crise libyenne de 2011 dont les répercussions, notamment au Sahel ont accru l'engagement de l'organisation continentale dans la région.

Du 7 au 23 décembre 2011, l'UA et l'ONU entreprennent conjointement une mission d'évaluation dans le Sahel puis une réunion d'experts, à Addis-Abeba, les 14 et 15 mars 2012. Le 20 mars 2012, une réunion ministérielle est organisée à Bamako qui formule des recommandations visant à contribuer à relever les multiples défis identifiés.

Ces évaluations et recommandations ont largement inspiré la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ainsi que la stratégie pour le développement et la sécurité du G₅ Sahel.

La Stratégie pour le Développement et la Sécurité (SDS) du G5 Sahel

Le G5 Sahel est une organisation intergouvernementale créée le 16 février 2014 et dont la Convention de création a été signée le 19 décembre 2014, à Nouakchott, par les Chefs d'État des cinq pays à l'origine de l'initiative, à savoir : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

L'objectif du G₅ Sahel est de lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité sous toutes ses formes afin de garantir les conditions de développement et de sécurité dans l'espace communautaire des pays membres et d'offrir un cadre stratégique d'intervention permettant d'améliorer les conditions de vie des populations.

La vision du Groupe repose sur la sécurité et le développement économique et social dans un cadre de démocratie et de bonne gouvernance, de coopération régionale et internationale mutuellement bénéfique. Le G5 Sahel se veut une réponse appropriée aux défis structurels et conjoncturels qui hypothèquent le développement durable de la région.

Les domaines d'intervention de sa stratégie sont essentiellement la sécurité (lutte contre le terrorisme et le crime organisé), les infrastructures (transport, hydraulique, énergie, télécommunication), la gouvernance (élections, justice, État de droit, décentralisation, dé-radicalisation...) et la résilience (souveraineté alimentaire, pastoralisme).

L'approche de mise en œuvre la stratégie pour la sécurité et le développement (SDS) combine la réalisation d'infrastructures de base avec le renforcement des capacités institutionnelles des États, des forces armées et de sécurité ainsi que et des autres acteurs non institutionnels, notamment la société civile et les communautés de base. Le tout dans le cadre d'un dialogue politique et social qui vise à promouvoir le concept de sécurité humaine, notamment en ce qu'il recèle de démocratie et de critères de bonne gouvernance (participation, transparence, responsabilité, imputabilité). La finalité étant, à terme, un changement radical des mentalités et des comportements des citoyens qui induirait une transformation qualitative du paysage sécuritaire et développemental dans les cinq pays concernés.

La Stratégie pour le développement et la sécurité (SDS) couvre quatre domaines :

• La sécurité :

- ✓ Implantation du Collège Sahélien de Sécurité (CSS);
- ✓ Création du Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce (CSAMAP);
- ✓ Opérationnalisation de la Plateforme de coopération en matière de sécurité (PCMS);
- ✓ Installation d'un système technique mobile de surveillance des frontières ;
- ✓ Mise en place d'unités spéciales de police mobile ;
- ✓ Création d'une Ecole régionale de guerre ;
- ✓ Mise en place d'une Force conjointe de lutte contre la criminalité;
- Opérationnalisation de la Charte de partenariat militaire de coopération transfrontalière (CPMCT).

La gouvernance :

- ✓ Appui aux processus électoraux ;
- ✓ Appui à la justice et à l'État de droit ;
- ✓ Appui à la décentralisation, à la déconcentration et à la promotion du développement communautaire (local et régional);
- ✓ Lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (constitution d'une Base de données) et promotion du dialogue intra et interculturel;
- ✓ Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale ;
- ✓ Renforcement des capacités des acteurs non étatiques.

• La résilience :

- ✓ Appui au pastoralisme résilient ;
- ✓ Appui à la résilience économique des femmes rurales ;
- ✓ Appui au renforcement de la résilience des populations mobiles ;
- ✓ Viabilisation et sécurisation des pistes rurales transfrontalières.

• Les infrastructures :

- √ Réseaux routiers et ferroviaires transfrontaliers mauritano-malien;
- ✓ Réseaux routiers et ferroviaires transfrontaliers nigéro-malien;
- √ Réseaux routiers et ferroviaires transfrontaliers maliano-burkinabè;
- ✓ Réseaux routiers et ferroviaires transfrontaliers nigéro-burkinabè;
- √ Réseaux routiers et ferroviaires transfrontaliers nigéro-tchadien;
- ✓ Aménagements aéroportuaires au Mali, au Niger et au Tchad.

A cela il faut ajouter des projets de développement de l'agriculture, de l'agro-industrie et des énergies renouvelables, l'électrification des zones rurales par le solaire dans les cinq États.

Il convient de souligner que certaines de ces stratégies, comme celles de la CEDEAO et du G5 Sahel, viennent à peine d'être achevées, d'autres (comme celles de l'UE, de l'UA et de l'ONU) connaissent un début de mise en œuvre qui n'autorise pas une évaluation pertinente de leur impact. Néanmoins, elles suscitent de grands espoirs au sein des pays du Sahel malgré leur multiplicité et la diversité d'intérêts qui en découle. Le proche avenir nous édifiera.

Les missions étrangères au Mali

Il convient de signaler que depuis la crise multidimensionnelle de 2012, des troupes étrangères opèrent sur le territoire national. Il s'agit notamment des forces françaises de Barkhane et des forces internationales regroupées sous la bannière des Nations Unies dans le cadre de la Mission multidimensionnelle des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Si l'opération Barkhane a fait ses preuves en termes de lutte contre le terrorisme et de neutralisation de nombre de djihadistes, pour la plupart remis aux autorités maliennes, la MINUSMA est régulièrement décriée dans les régions du nord pour son inefficacité. Dans l'un et l'autre cas, et bien qu'ayant été appelées par les autorités maliennes, leur présence sur le sol malien pose un problème de souveraineté intérieure.

V. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Face aux multiples facteurs d'insécurité et à la criminalité organisée, les populations maliennes ont besoin d'être informées, sensibilisées, conscientisées, formées pour mieux se protéger. Les jeunes en particulier ont besoin de sortir de leur situation de chômage et de précarité. Pour ce faire, il faut réserver une place de choix à la société civile²⁷, singulièrement aux communautés car, à ce jour, il n'y a aucune stratégie de lutte contre l'insécurité et la criminalité organisée impliquant clairement et responsabilisant les jeunes, les femmes, les parlementaires²⁸, les élus locaux, les leaders communautaires, les communautés, dont le rôle peut être décisif. Cette responsabilisation est d'autant plus nécessaire que l'ignorance, le chômage endémique, la pauvreté, la misère et les frustrations font des populations civiles des proies faciles pour les narcotrafiquants et les terroristes.

Plus concrètement, dans ce Mali post-conflit, il est particulièrement souhaitable :

Pour le Gouvernement de :

- ✓ Doter les forces de défense en moyens aériens et de drones pour faire face efficacement au terrorisme et au djihadisme;
- Rechercher les meilleures stratégies de gestion du Tegargar (chaîne montagneuse du nord du Mali devenue le refuge des terroristes) par l'occupation du terrain et l'installation d'unités spéciales dans toutes les niches de la criminalité organisée;
- Œuvrer au retour de l'administration (sous-préfets, gendarmes, maires, etc.) et à la réhabilitation des services sociaux de base (école, centres de santé, eau, électricité) au niveau des communes rurales

²⁷ MOULAYE Zeïni (directeur), Société civile et gouvernance de la sécurité, Bamako, Coopération technique belge, 2007, 103 pages.

²⁸ MOULAYE Zeïni, KEITA Amadou, *L'Assemblée nationale sous la troisième République*, seconde édition, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, 2008, page 116 et suivantes. Voir également : *Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité, principes, mécanismes et pratiques*, Genève, DCAF-Union interparlementaire, 2003, 195 pages.

- ✓ Recommander à la communauté internationale d'assurer le « service après-vente » en termes de contrôle des armes et des personnes ainsi que du trafic transfrontalier ;
- Restaurer l'autorité de l'État et redorer le blason terni de la puissance publique par une bonne gouvernance du secteur de la sécurité, un service de renseignement opérant, une couverture aérienne conséquente, une mobilité et une flexibilité des forces;
- Impliquer les populations dans la gestion des questions de sécurité par le biais d'une citoyenneté engagée;
- ✓ Développer une vision sécuritaire pertinente et une doctrine militaire efficace ;
- Créer un cadre permanent de concertation et de coopération entre tous les acteurs du secteur de la sécurité (gouvernants, gouvernés, secteur public et privé, société civile, société politique, collectivités territoriales, communautés urbaines et nomades, leaders d'opinion, partenaires techniques et financiers, etc.);
- ✓ Veiller à la maîtrise des frontières et à une bonne gestion des espaces transfrontaliers;
- ✓ Revaloriser les services de renseignements en les orientant vers un renseignement opérationnel impliquant les communautés;
- Renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, les professionnaliser et les spécialiser en fonctions des menaces :
- ✓ Créer un service militaire ou tout au moins un service national des jeunes qui servirait de bassin de réservistes ;
- ✓ Mettre en place des unités spéciales de lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, la migration irrégulière et toutes formes de criminalité transfrontalière et transnationale organisée ;
- Créer des cadres de concertation entre les services de sécurité et d'autres acteurs du secteur de la sécurité (jeunes, femmes, communautés citadines et nomades, organisations de la société civile, élus locaux et nationaux, secteur privé, etc.);

Pour la Société civile de :

- ✓ Créer des centres de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent ;
- ✓ Mettre en place des observatoires régionaux, voire locaux, de lutte contre la criminalité transfrontalière et transnationale organisée auquel collaboreraient tous les acteurs du secteur de la sécurité ;
- Créer des Cellules de veille citoyenne animées par des organisations de la société civile à travers tout le territoire national pour favoriser un climat de sécurité et de sureté propice au développement.

Au Mali, la communauté internationale fait un travail titanesque en matière de lutte contre l'insécurité et surtout le terrorisme. Mais l'on ne saurait reposer exclusivement sur elle. Il faut compter d'abord sur les potentialités, les capacités et les forces maliennes puis sur l'appui du voisinage, de la sous-région, de la région africaine et de la communauté internationale. Il faut améliorer les capacités des États à répondre aux attentes de leurs populations en matière de sécurité, élever le niveau de réponse aux exigences démocratiques et de bonne gouvernance à travers notamment la participation, la responsabilisation et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité. C'est là des impératifs pour construire un avenir de paix sociale, de stabilité politique, de justice, de coopération, de respect mutuel et de solidarité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AYISSI Anatole (sous la direction de), Coopération pour la paix en Afrique de l'Ouest: agenda pour le 21^{ème} siècle,
 Genève, Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR), 2001, 158 pages.
- AYISSI Anatole, SALL Ibrahima (sous la direction de), Lutte contre la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest, Genève, Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR), 2003, 134 pages.
- BRYDEN Alan, N'DIAYE Boubacar, OLONISAKIN Funmi, Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest: les défis à relever, Genève, DCAF, 2008, 428 pages.
- EBO Adedeji, N'DIAYE Boubacar, Contrôle parlementaire du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest : opportunités et défis, Genève, DCAF, 2008, 287 pages.
- GUIDERE Mathieu, Al-Qaïda à la conquête du Maghreb : le terrorisme aux portes de l'Europe, Paris, Editions du Rocher, 2007, 281pages.
- LAIDI Zaki, La norme sans la force : l'énigme de la puissance européenne, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, collection nouveaux débats, octobre 2005, 159 pages.
- MOULAYE Zeïni, Gouvernance démocratique de la sécurité au Mali, Bamako, Friedrich Ebert, décembre 2005, 197
 pages.
- MOULAYE Zeïni, NIAKATE Mahamadou, Gouvernance partagée de la sécurité au Mali, Abuja, Friedrich Ebert, septembre 2011, 117 pages.
- GREGOIRE Luc-Joël, KANE Abdoulaye Racine, KACOU Albéric, L'Afrique et les défis de la gouvernance, Paris, Editions Maisonneuve et Larose, 2008, 851 pages.
- MOULAYE Zeïni (directeur), Société civile et gouvernance de la sécurité, Bamako, Coopération technique belge, 2007, 103 pages.
- MOULAYE Zeïni, KEITA Amadou, L'Assemblée nationale du Mali sous la troisième République, seconde édition, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, 2008, page 116 et suivantes.
- MOULAYE Zeïni, DIABATE Amidou, Gouvernance de la justice au Mali, Bamako, Friedrich Ebert Stiftung, novembre 2007, 192 pages.
- POULTON Robin-Edward, AG YOUSSOUF Ibrahim, La paix de Tombouctou : gestion démocratique, développement et construction africaine de la paix, Genève, Institut des Nations Unies pour la Recherche sur le Désarmement (UNIDIR), 1999, 424 pages.



Biographie de l'auteur

Dr Zeini MOULAYE est docteur en science politique, spécialisé en relations internationales et en communication. Ancien ministre, il a, récemment, été nommé ambassadeur de République du Mali en Arabie Saoudite. Il est également auteur de plusieurs ouvrages sur la sécurité.

Résumé

Les études-pays ont mis en relief notamment la question clé de l'Etat et de sa gouvernance au sein de l'espace sahélo-saharien. Ses relations avec les populations se révèlent être un enjeu crucial quand on sait que les revendications identitaires des minorités peuvent déstabiliser toute une région. Les problématiques de l'extrémisme violent et de la criminalité transfrontalières, entre autres, ont été également soulignées.

